COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE;

☐ Fiche de présentation de l'entreprise
Lettre de demande de subvention de l'entreprise avec engagement de respecter le règlement
☐ Règlement d'attribution daté et signé
☐ Copie des actes et documents justifiant de l'existence juridique de la société datant de moins de trois mois : KBIS, Codes NAF, SIRET, URSAFF
Extrait du bail commercial ou projet de bail commercial avec montant des loyers hors taxes hors charges
Attestation sur l'honneur d'être en règle au niveau fiscal et social (URSAFF, TVA, impôts)
Comptes de résultat des trois dernières années pour les projets de reprise ou prévisionnel pour les projets de création
☐ Photo du bâtiment, de la façade et des lieux
Calendrier prévisionnel de réalisation du projet
☐ Relevé d'identité bancaire

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT POUR LE MONTAGE DU DOSSIER SUR RDY

Service Commerce, Entreprise et Empiol Hûtel de Ville 10, Place Victor Haseebroucq 59200 TOURCOING Tel : 03.59.69.70.80 dae@ville-tourcoing.fr

VILLE DE TOURCOING

Dispositif d'alde financière à l'immobiller commercial

Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Enseigne :
Nom, Prénom
Adresse de l'établissement concerné :
Date de dépôt du dossier ;



IDENTITE DU DEMANDEUR

PROJET

	Type de projet : Création Reprise	Descriptif et motivation du projet								All armostic comments of the second comments	de a gland en a gead de a en a mandra de la plante por de la major met a d'a can de a mét	Construction of the Constr		
Nom: Date de naissance: Tèl: Tèl:	Mail:	IDENTITE DE L'ENTREPRISE	Raison sociale	Enseigne	Adresse	Tél :	Statut juridique;	Activité:	Code NAF	Date d'immatriculation :	SIRET:	Nombre de Salariés :	Superficie (partie accessible aux clients) :	Montant du loyer mensuel hors taxes hors charges :

ATTESTATION DE DEMARRAGE DE L'ACTIVITE COMMERCIALE

Je soussigné (e) Madame, Monsieur	***************************************
Agissant en qualité de dirigeant (e), gérant (e)	***************************************
De l'entreprise(ensei	gne si différente)
Située	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
- Atteste par la présente de l'ouverture de mon	

Fait à 1	ourcoing, le
Signatu	ire et Cachet de l'entreprise





Ville de Tourcoing

Dispositif d'aide à l'immobilier commercial

Règlement d'attribution

Le présent règlement est mis en application en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 10 février 2018. Comme le permet, l'article 1511-3 du Code Général des Collectivités Locales (C.G.C.T.), la Ville de Tourcoing a décidé d'accompagner la création et la reprise d'activités commerciales dans le centre-ville en participant au financement des loyers commerciaux sous forme de subvention.

ARTICLE 1er: CHAMP ET PERIMETRE D'APPLICATION

Cette aide vise à favoriser la création ou la reprise d'activités commerciales, à l'exclusion de tout autre objet.

En cas de décision d'octroi de cette aide, il sera accordé à l'entreprise unique bénéficiaire une subvention dont le montant et les modalités de versement seront définis par le présent règlement d'attribution ainsi que dans le cadre du conventionnement avec le bénéficiaire définit ci-après.

Seuls pourront bénéficier de cette aide de minimis les projets de création ou de reprise d'activités économiques souhaitant ouvrir un point de vente avec vitrine situées dans le périmètre retenu par la Ville à savoir le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat en centre-ville adopté par délibération en date du 12 décembre 2013, son extension adoptée par délibération en date du 10 février 2018, et sa dernière extension adoptée par délibération du 14 décembre 2019 :

- Le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat en centre-ville adopté par délibération en date du 12 décembre 2013 :
- Grand Place, rue de Lille n°2 au n°42 et n°1 au n°27,
- Rue Saint Jacques,
- Rue du Général Leclerc,
- Rue du Haze n°1 au n°23 et n°2 au n°18,
- Place Victor Hassebroucq,
- Rue de Tournai n°1 au n°77,
- Place de la Résistance,
- Place de la République,
- Rue Nationale n°2 au n°22 et n°1 au n°53,
- Promenade de la Fraternité.
- Centre De Gaulle,
- Place Charles Roussel,
- Rue de la Cloche n°1 au n°31 et n°2 au n°38
- L'extension du périmètre adoptée par délibération en date du 10 février 2018 :
- Place Pierre Semard;
- Avenue Gustave Dron;
- Avenue Alfred Lefrançois n°1bis au 41 et n°4 au 64;
- Rue de Roubaix n°1 au 21ter.
- L'extension du périmètre adoptée par délibération en date du 14 décembre 2019 :
- Rue des Anges.

ARTICLE 2 – CRITERES D'ELIGIBILITE

Sont éligibles à l'octroi de l'aide à l'immobilier commercial :

- Les créations ou les reprises d'activités commerciales et artisanales ?
 - o Souhaitant ouvrir un point de vente avec vitrine ;
 - o Ne faisant pas l'objet d'une procédure judiciaire ;
 - Etant inscrites au répertoire du commerce et des sociétés ;
 - o Dont la surface de vente est inférieure à 400 m2;
 - o Etant à jour de ses cotisations sociales et fiscales ;
- La création ou la reprise d'activité commerciales et artisanales ayant la qualité d'entreprise de l'économie sociale et solidaire au sens du décret n°2015-858 du 13 juillet 2015 relatif aux statuts des sociétés commerciales ayant la qualité d'entreprises de l'économie sociale et solidaire et de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

AUTRES CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Proposer des activités complémentaires de celles existantes ;
- Ne pas occuper à titre précaire ses locaux.

SONT EXCLUSES

- Toute activité ne recevant pas du public ;
- Les professions libérales,
- Les services bancaires, d'assurances, de l'immobilier,
- la restauration rapide.
- Les solderies, la téléphonie et les clubs de remise en forme.

ARTICLE 3 - DEMARCHES A EFFECTUER

- 1) Dépôt d'un dossier dûment complété de demande d'aide incluant le projet de bail ;
- 2) Estimation obligatoire de France Domaine ou d'un expert indépendant;
 Cette étape indispensable, est obligatoire dans le règlement du Code Général des Collectivités
 Territoriales permettant la mise en place de l'aide à l'immobilier. Tout local ayant un prix supérieur de plus de 10 % à cette estimation ne pourra être retenu;
- 3) Passage du dossier devant une commission d'attribution ;
- 4) Une convention nominative sera obligatoirement signée entre les parties conformément à la délibération du 16 décembre 2013. Celle-ci, comme prévu au deuxième alinéa de l'article <u>L. 1511-7</u>, fixe les obligations de chacune des parties et précisant notamment :
 - a) Les modalités d'attribution et de versement de la subvention ;
 - b) Le montant et l'origine de l'ensemble des aides publiques définies à l'article <u>R1511-1</u> dont l'obtention est prévue par l'organisme pour l'année au titre de laquelle la subvention est sollicitée ;
 - c) Les conditions d'utilisation par l'organisme des subventions des collectivités territoriales et de leurs groupements, et notamment le montant des aides, la forme et les modalités de leur attribution ;
 - d) Le règlement de la Commission européenne et les régimes notifiés concernant les aides d'Etat en faveur des petites et moyennes entreprises qui sont appliqués ;
 - e) Les conditions de reversement de la subvention dans le cas où l'organisme ne respecte pas la convention. Le délai de reversement ne peut être supérieur à un an à compter de la constatation du non-respect de la convention.

ARTICLE 4 - MONTANT DE L'AIDE

L'assiette retenue : Le loyer commercial mensuel hors taxes et hors charges.

Le taux : Est fixé à 50% avec un plafond de 500€/mois.

Ce plafond sera relevé à 600€ par mois pour les activités commerciales ou artisanales :

- Peu ou pas représentées que la Ville souhaite accompagner en référence à l'offre en centre-ville de communes de plus de 92.000 habitants, soit les métiers de bouche et la librairie-papeterie ;
- Relevant de l'économie sociale et solidaire au sens du décret n°2015-858 du 13 juillet 2015 relatif aux statuts des sociétés commerciales ayant la qualité d'entreprises de l'économie sociale et solidaire et de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

ARTICLE 5 – ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Chaque demandeur doit s'engager à :

- Remplir toutes ses obligations envers le propriétaire du local, notamment en matière d'assurance et d'acquittement du loyer;
- Ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'autorisation administrative réglementaire (permis de construire ou déclaration préalable) ;
- Respecter tous les termes du présent règlement et de la convention qui le lie à la Ville de Tourcoing.

ARTICLE 6 - DUREE DE L'OPERATION

L'opération est prévue pour une durée de 3 ans.

ARTICLE 7 - DELAI D'EXECUTION

Le demandeur dispose d'un délai de 6 mois maximum à compter de la décision d'attribution pour ouvrir son activité.

ARTICLE 8 - CONSTITUTION DU DOSSIER

Tout demandeur doit fournir:

- 1) Sa demande avec l'engagement prévu à l'article 4;
- 2) Le double du bail ou projet de bail ;
- 3) L'attestation de l'accord de financement de la banque précisant, le montant, le taux, la durée et le montant des mensualités, (le cas échéant) ;
- 4) En cas de reprise, bilans comptables et comptes de résultats des 3 dernières années,
- 5) En cas de création, le prévisionnel;
- 6) Bordereaux de situation fiscale (Perception) et sociale (URSSAF) ou attestation sur l'honneur ;
- 7) Une photo de la vitrine et des lieux ;
- 8) Un RIB.

<u>ARTICLE 9 – PAIEMENT DE L'AIDE</u>

Le paiement sera effectué mensuellement sur présentation de la quittance de loyer.

Il est subordonné à :

- la signature d'une convention entre le bénéficiaire et la Ville de Tourcoing ;
- la conformité aux règles d'urbanisme et du code de l'environnement (une visite de contrôle pourra intervenir).

ARTICLE 10 - REVERSEMENT DE L'AIDE

Le non-respect des engagements par le bénéficiaire entrainera le remboursement des sommes indûment perçues, sans préjudice d'éventuelles poursuites pénales en cas de fraudes.

A Tourcoing, le

L'entrepriseCachet et signature

Service Commerce, Entreprise et Emploi HOTEL DE VILLE DE TOURCOING 10 place Victor Hassebroucq 59200 TOURCOING TEL: 03.59.69.70.80

MAIL: dae@ville-tourcoing.fr



LETTRE DE DEMANDE D'AIDE A L'IMMOBILIER COMMERCIAL

Je soussigné (e)	
Agissant en qualité de dirigeant (e), gérant (e)
De l'entreprise et de l'enseigne (si différente)
Située	
3	
Ai l'honneur de solliciter l'octroi d'une aide activité commerciale à l'adresse mentionnée	à l'immobilier commercial pour l'implantation de mon ci-dessus
A cet effet, je m'engage à transmettre :	
- à respecter les dispositions du règlement d	'attribution de l'aide à l'immobilier commercial
- à transmettre l'ensemble des pièces néces conformément au règlement d'attribution de l	ssaires à l'instruction de ma demande de subvention, l'aide à l'immobilier commercial,
- à ne pas commencer les travaux avant l'a délivrance des autorisations d'Urbanisme de	avis d'octroi de ll'aide à l'immobilier commercial et la la Ville de Tourcoing.
Par ailleurs, j'atteste sur l'honneur que m sociales	on entreprise est à jour des cotisations fiscales et
	Fait à Tourcoing, le
	Signature et Cachet de l'entreprise

